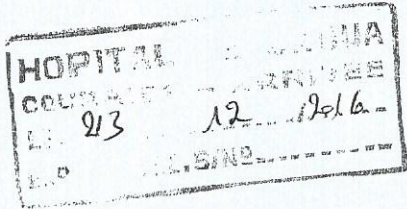


MINISTERE DE LA SANTE

.....
CABINET

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice



Arrêté N°2016...../MS/CAB

Portant nomination de Coordonnateur du projet de construction et d'équipement des Centres hospitaliers régionaux de Dédougou, de Fada-N'Gourma et de Gaoua

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2016-003/PRES /PM du 12 janvier 2016 portant création, attribution composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-753/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu l'arrêté n° 2014-035/MS/CAB du 24 janvier 2014 portant création, attribution et fonctionnement d'une unité de gestion du « Projet de construction et d'équipement des Centres Hospitaliers Régionaux de Dédougou, de Fada-Ngourma et de Gaoua ».

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé

ARRETE

Article 1 : Monsieur SANOU Aboubacar, Matricule 58 387 B, Attaché de santé est nommé Coordonnateur du projet de construction et d'équipement des Centres hospitaliers régionaux de Dédougou, de Fada-N'Gourma et de Gaoua.

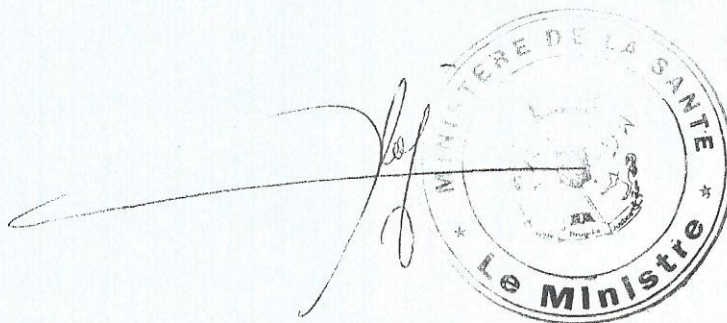
Article 2 : Le Secrétaire général, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge l'arrêté n° 2013-1086/MS/CAB du 18 octobre 2013, prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- CAB//MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou, le 21 DEC. 2016

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MINISTRE DE LA SANTE" at the top and "Le Ministre" at the bottom, with a central emblem.

Docteur Smaïla OUEDRAOGO